

# Conditions de participation au jeu concours Molly Bracken – Règlement

## Article 1 : ORGANISATION

La société GROUPE CHRONO IMPORT, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1659 Avenue Robert Brun ZI Camp Laurent 83500 La Seyne-sur-Mer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 439 650 789 RCS Toulon, organise du 05 mars 2018 au 14 mars 2018 inclus une loterie gratuite et sans obligation d'achat, sur le site internet [www.mollybracken.com](http://www.mollybracken.com) afin de faire gagner par tirage au sort, un lot offert par le partenaire Atelier Cologne d'une valeur de 180€.

## Article 2 : ACCES AU JEU

La loterie est ouverte à toute personne physique majeure résidant en Europe à l'exception du personnel de la société GROUPE CHRONO IMPORT, du personnel des sociétés organisatrices, et de leurs enfants. Toute participation par l'intermédiaire d'Agence de jeux concours est exclue. La date limite d'inscription pour le tirage au sort est le 14/03/2018 inclus.

## Article 3 : REGLEMENT DU JEU

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement du jeu mis en ligne et accessible sur le site internet [www.mollybracken.com](http://www.mollybracken.com).

## Article 4 : DOTATIONS

Ce jeu est doté d'un lot procuré par le partenaire Atelier Cologne, un seul gagnant sera tiré au sort le 14/03/2018. L'écrin prestige ne peut être ni remplacé, ni remboursé en cas de perte, vol, ni échangé. L'écrin prestige ne fait l'objet d'aucun rendu de monnaie.

## Article 5 – MODALITES DU JEU – TIRAGE AU SORT - RESULTATS

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants qui auront rempli le formulaire de participation et invité d'autres amis à participer. Participer ne garantit pas la dotation d'un lot.

Pour pouvoir participer au jeu, le participant doit s'identifier et fournir ses titres de civilité, prénom, nom de famille, adresse mail, n° de téléphone, âge sur le formulaire de participation. Les données des participants collectées dans le cadre du jeu seront utilisées par Molly Bracken, elles ne seront pas communiquées à des tiers (à l'exception des sociétés partenaires du jeu).

Les gagnants seront informés dans un délai de 2 semaines après le tirage au sort par e-mail ou par téléphone. Les gagnants recevront ensuite l'écrin prestige selon les modalités

convenues par mail ou par téléphone. Les lots qui n'auront pas été réclamés au plus tard deux mois après la fin du jeu resteront la propriété de GROUPE CHRONO IMPORT.

#### Article 6 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant. Pour exercer ce droit, le participant doit adresser une demande écrite à GROUPE CHRONO IMPORT 1659 Avenue Robert Brun ZI Camp Laurent 83500 La Seyne-sur-Mer. Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.

#### Article 7 - LIMITE DE RESPONSABILITE

GROUPE CHRONO IMPORT se réserve le droit de prolonger la présente loterie, par voie d'avenant.

La responsabilité de GROUPE CHRONO IMPORT ne saurait être recherchée si pour des raisons indépendantes de sa volonté, la présente loterie venait à être modifiée, ajournée ou purement et simplement supprimée. GROUPE CHRONO IMPORT n'est pas responsable vis-à-vis des participants des fraudes éventuellement commises par certains participants et ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de défaillance technique, électronique, matérielle et/ou logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

## Mentions légales

GROUPE CHRONO IMPORT  
1659 Avenue Robert Brun  
ZI Camp Laurent  
83500 La Seyne-sur-Mer

439.650.789.R.C.S. Toulon  
Société à Responsabilité Limité

T.V.A. FR 20 439 650 789